



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

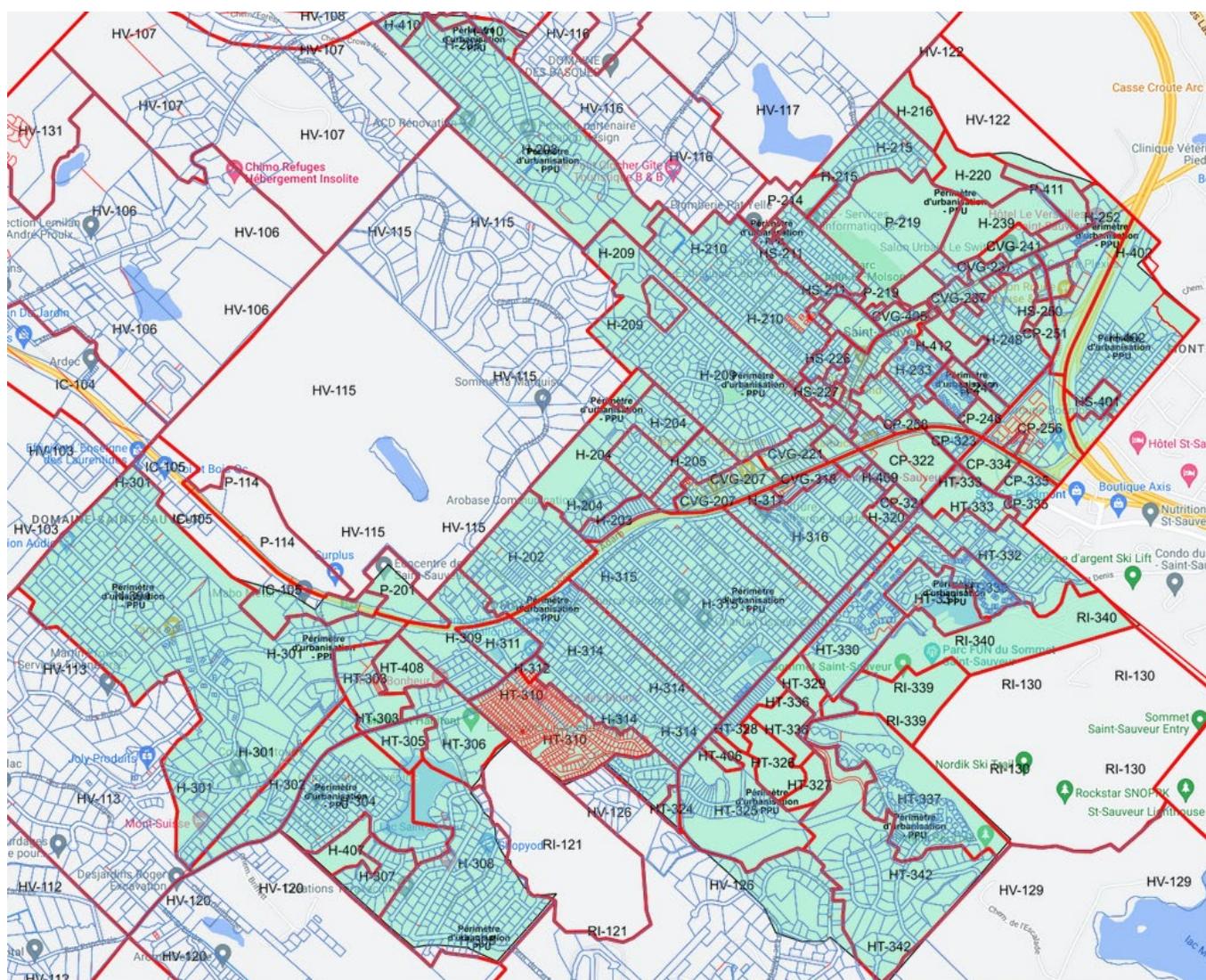
AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement 222-94-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'interdire l'ouverture de nouvelle rue, la réalisation de nouveau projet intégré et le prolongement d'un réseau d'égout à l'intérieur du périmètre urbain;

Les zones concernées sont celles incluses dans le périmètre urbain.

L'article 4 est susceptible d'approbation référendaire.



Une assemblée publique aura lieu, pour ce projet, le **14 juin 2023** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 mai 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA